

CAP ACCOMPAGNANT EDUCATIF PETITE ENFANCE

CALENDRIER DU DEROULEMENT DE LA SESSION DE JUIN 2022

Novembre/ Décembre 2022	Du 15 Novembre au 17 Décembre 2022	Date d'ouverture et fermeture du serveur de pré-inscription (à l'issue de votre pré-inscription, vous téléchargerez votre confirmation d'inscription)
	03 janvier 2022	Dernier délai pour déposer sur CYCLADES la confirmation d'inscription signée et accompagnée d'éventuelles pièces justificatives.
Mars Avril 2022	31 Mars 2022	Dernier délai pour l'envoi au Rectorat des justificatifs relatifs aux stages ou à l'expérience professionnelle
	Avril 2022	Votre convocation sera disponible sur votre ESPACE CYCLADES dans « Mes documents » Connexion à CYCLADES pour le télécharger.
Mai 2022	<ul style="list-style-type: none"> - <u>Voie postale</u> : - 25 Avril au 6 Mai 2022 - <u>Dépôt sur place</u> : - Le 3 mai 2021 de 7h30/12h30 et 13h30 /16h30 	<p>DEPOT DES 2 FICHES DE SYNTHESE EP1 DANS LE CENTRE EPREUVE OU VOUS ETES CONVOQUE POUR LES EPREUVES PROFESSIONNELLES)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Soit LDM DUCHARMOY (Saint Claude) - Soit LPO NORD GRANDE TERRE (Port Louis)
	<ul style="list-style-type: none"> - <u>Voie postale</u> : - 25 Avril au 6 Mai 2022 - <u>Dépôt sur place</u> : - Le 3 mai 2021 de 7h30/12h30 et 13h30 /16h30 	<p>DEPOT DU PROJET REEL D'ACCUEIL EP3 DANS LE CENTRE EPREUVE OU VOUS ETES CONVOQUE POUR LES EPREUVES PROFESSIONNELLES)</p> <p>(Pour les candidats qui ont fait ce choix au moment de l'inscription).</p> <ul style="list-style-type: none"> - Soit LDM DUCHARMOY (Saint Claude) - Soit LPO NORD GRANDE TERRE (Port Louis)
	De mi- mai et courant Juin 2022	Déroulement des épreuves générales et professionnelles
Juillet 2022	Début juillet 2022	Publication des résultats sur le site du Rectorat

*www.ac-guadeloupe.fr ; Rubrique « examens et concours » ; sous rubrique « examen » ; « CAP »

- Notes et attestations

- Entête fiche EP1 1 «Fiche n°1 – Réalisation d'un soin du quotidien»

- Entête fiche EP1 2 « Fiche n°2 – Accompagnement de l'enfant dans ses découvertes et dans ses apprentissages »

DISPENSES D'ÉPREUVE PROFESSIONNELLE

- Si vous êtes **déjà titulaire d'un CAP, d'un BEP, d'un CAP ou BEP agricoles, d'un CAP ou BEP maritimes ou d'un diplôme ou titre classé au moins de niveau IV de qualification dans le RNCP (BAC, BT, BP....)**, vous pouvez lors de l'inscription à l'examen demander à être **dispensé(e) des épreuves d'enseignement général** (Français-Histoire/Géo-EMC – Maths-Sciences – EPS).

Attention : l'épreuve de « Prévention Santé Environnement » ne fait pas partie de l'enseignement général, elle n'entre donc pas dans le cadre de ces dispenses.

- En tant que candidat(e) individuel(le), vous pouvez lors de l'inscription à l'examen, demander à être **dispensé(e) de l'épreuve d'Éducation Physique et Sportive (EPS)**.
- Si vous êtes **titulaires du Certificat Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et du Sport (CP JEPS) mention "animateur d'activités et de vie quotidienne"** délivré par le ministère des sports, vous pouvez lors de l'inscription à l'examen demander à être **dispensé(e) de l'épreuve professionnelle EP2 "Exercer son activité en accueil collectif"**.